

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 04 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. Jean-Louis LATOUCHE, Mme Nadine LELIÈVRE, Mme Eveline FRIGO, M. Denis TOUCHARD, Mme Michèle SALMON, Mme Carole RAVALET, Mme Carine RENAULT, Mme Marie HAGUET, M. Michel BERNAD, M. Yoann LHUISSIER.

Étaient absents excusés : Mme Céline LEFEUVRE, M. Jean-Paul LIGER.

Secrétaire de séance : M. Yoann LHUISSIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.



MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose au Conseil Municipal la modification suivante de l'ordre du jour :

- suppression du sujet : « Mandat au Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire ».

En effet, ce sujet sera à l'ordre du jour du mois d'octobre afin que le Centre de Gestion adopte le mandat en CST départemental qui aura lieu le 23/09/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-accepte la modification, de l'ordre du jour, énoncée ci-dessus.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10/07/2025.

DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES ECOLES :

Le Conseil Municipal

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 542-2 et L. 542-3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent au service de l'école à temps non complet (27h/semaine), en raison de la

fin des TAP, la baisse des effectifs de l'école et l'arrêt de mise à disposition du personnel au SIVOS pour le temps du midi.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De porter, à compter du 01/10/2025, de 27 heures à 24 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique au service de l'école.

Article 2 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ACHAT D'UN TRACTEUR :

Le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis relatifs à l'achat d'un nouveau tracteur.

En effet, il est nécessaire de renouveler ce matériel utilisé par les employés communaux qui date de 1991.

Le nouveau tracteur est de marque B2231 HD KUBOTA avec cabine. Il pourra y être adapté différents équipements, par la suite.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
LOISEL	25 512,50 €	30 615,00 €
NEOD	26 956,47 €	32 347,76 €

Le Maire précise que la carte grise est incluse dans les montants proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-décide de retenir le devis de l'entreprise LOISEL pour un montant de 25 512,50 € HT soit 30 615,00 € TTC.

Afin d'inscrire au budget cette dépense en investissement, il y a lieu d'effectuer une décision modificative du budget de la Commune.

Vu le budget Primitif 2025 adopté le 27/03/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chapitre	Compte	Opération	Dépenses	Recettes
Investissement	204	20422	66	- 6 242,40 €	
Investissement	21	2158		6 242,40 €	

ACHATS DE MATERIELS ET BUTS AU STADE :

Le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis relatifs à l'achat de buts à 11 et à 8, de poteaux d'angle et de pare-ballons au terrain de football.

En effet, les buts ne sont plus aux normes et il est nécessaire de les renouveler.

Entreprises	Matériels		
	BUTS à 11 et à 8	POTEAUX ANGLE	PARE-BALLONS
NERUAL	5 155,25 € HT	2 245,00 € HT	3 757,25 € HT
ESPACES CLOTURES	X	12 164,59 €	
ROILLESPORT	8 315,65 € HT	X	X

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-décide de retenir l'entreprise NERUAL pour l'achat de buts à 11 et à 8, de poteaux d'angle et de pare-ballons pour un montant total de 11 157,50 € HT soit 13 389,00 € TTC.

Afin d'inscrire au budget cette dépense en investissement, il y a lieu d'effectuer une décision modificative du budget de la Commune.

Vu le budget Primitif 2025 adopté le 27/03/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chapitre	Compte	Opération	Dépenses	Recettes
Investissement	204	20422	66	- 11 157,50 €	
Investissement	21	2158		11 157,50 €	

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Demande d'effacement de réseaux situé aux Cohardons,
- 2) Demande de tarification de la salle polyvalente pour les 45 ans du Centre Social.

XXXXXXXXXXXX

- 1) Une demande d'effacement de réseaux situé au lieudit « Les Cohardons » a été transmise à la mairie. Après renseignements pris auprès des services du Département en charge de l'enfouissement de l'électrification, il s'avère qu'il n'y aura pas de subvention possible pour cette opération et que la dépense serait trop importante pour la commune. Il est précisé que les projets d'enfouissement de réseaux seraient en priorité situés Chemin de la Houdairie et

rue Geneviève Hobey où le Département participerait aux travaux. Une réponse sera effectuée par courrier à la personne qui a sollicité la commune.

- 2) Le Centre Social de la Haute Sarthe va organiser un évènement festif pour ses 45 ans. A cette occasion, il y aura un repas dansant dans la salle polyvalente de Fyé. Le Centre Social de la Haute Sarthe demande d'appliquer le tarif de location de la salle à celui des associations communales soit 20€.

Le Conseil Municipal indique qu'à titre exceptionnel, il accepte cette demande.

- 3) Le Comité des Fêtes remercie la municipalité pour avoir prêté la salle polyvalente pour le 14 juillet à titre gratuit.
- 4) Mme Eveline FRIGO a remercié les membres du Conseil Municipal pour leur sympathie lors des obsèques de son mari.

TOUR DE TABLE :

M. Jean-Pierre FRIMONT : informe que la commune sera bénéficiaire du fond national des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour cette année. En effet, la communauté de communes Haute Alpes Mancelles reversera la somme de 15 965,00 € à la commune.

Il informe également que les élections municipales se dérouleront le 15 et le 22/03/2026.

Mme Nadine LELIÈVRE : informe que la rentrée scolaire s'est bien passée.

Mme Eveline FRIGO : informe que le journal communal a été distribué.

M. Jean-Louis LATOUCHE : informe qu'il n'y a toujours pas eu de PATA de réalisé sur la commune. Le Département n'a toujours pas réalisé les travaux de chaussée déformée sur la route de Rouessé-Fontaine. Des relances seront effectuées pour ces travaux non réalisés.

Fin de séance 21 h 20

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de Séance